

Association de gestion du Restaurant Inter-administratif

2 Bis rue des marronniers

01000 Bourg-en-Bresse

Affaire suivie par : Jérôme FRIAUD

Tél. : 04 74 45 67 48

Fax : 04 74 45 67 46

arim-bourg-en-bresse@hotmail.com

A l'attention :

- des administrateurs du RIA – pour attribution ;
- des membres du conseil de surveillance et des adhérents – pour information.

Assemblée générale du RIA du 31 mars 2016

Etaient présents ou représentés : 115 adhérents

Représentants de l'administration présents :

Mme GALLARDO Mari-José, DDSP

Mme PATRIARCA Agnès, DDT

Mme ROUSSEAU Véronique, DDPP

M. VAN DER GIESEN Jan, DDFiP

M. LICHET Thierry, DSDEN

Représentants de l'administration excusés :

M. HEINEN Olivier, Préfecture

Sur la base de 957 adhérents à la date du 30 mars 2016, le quorum fixé par l'article 13 des statuts est donc de 48 présents ou représentés. A l'ouverture de l'assemblée générale, 115 adhérents sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint, M. LICHET, président, ouvre la séance à 13h10.

Le président rappelle tout d'abord l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes 2015 ;
2. Modifications des statuts;
3. Élections de 7 membres suppléants au conseil d'administration et des 2 membres suppléants au conseil de surveillance
4. Questions diverses.

M. LICHET présente ensuite le rapport moral de l'exercice 2015 (cf. pièce jointe). Mme ROUSSEAU, trésorière, fait une présentation de la situation financière à fin février. Celle-ci est équilibrée, tout en appelant à la prudence. Mme ROUSSEAU évoque également l'absence de trésorier adjoint, ce qui rend la gestion du RIA plus périlleuse.

1. Approbation des comptes 2015

M. SCHMITTER (commission de surveillance) fait tout d'abord lecture de l'avis formulé par la commission de surveillance sur les comptes 2015 (cf. PJ). M. ZUCHER, expert comptable du cabinet secogest, effectue ensuite une présentation des comptes.

En l'absence de question de l'assemblée, le président soumet au vote les comptes 2015 en incluant la remarque formulée par la commission de surveillance quant à l'affectation des résultats.

Approbation par 114 voix pour et 1 abstention.

Quitus est donc donné au conseil d'administration pour les comptes de l'exercice 2015

2. Modifications des statuts

M. LAVIT, vice-président, présente tout d'abord les motifs de la modification des statuts : suppression de l'article lié à la phase transitoire, transfert des compétences du conseil d'administration vers le bureau.

Le président soumet au vote le projet de statut.

Approbation par 113 voix pour et 2 abstentions.

3. Élections

Trois actes de candidature ont été reçus avant l'assemblée générale, de la part de Mme SCHMIEDEL (Préfecture), et MM STANISIERE et STADELMANN (DDT). Tous se portent candidats pour être suppléants au conseil d'administration.

Lors des échanges, M. GUICHARDAN (DDCS) fait acte de candidature, pour un poste de suppléant au conseil d'administration.

Le Président soumet au vote les 4 candidatures.

Elections à l'unanimité des votants.

4. Questions diverses : suivi travaux

Demande concernant des repas plus variés et intégrant un aspect diététique ?

Le président précise que le personnel de cuisine est notamment contraint par les dates de livraison des différents fournisseurs de produits frais.

Mme Favre (chefe de cuisine) complète en précisant que, compte tenu du budget alloué à la confection des plats, elle ne peut utiliser des produits "plus nobles". Actuellement, toutes les viandes sont d'origine française et une part des légumes (carottes, endives, salades) provient de Feillens (01). Elle précise qu'elle tient à disposition (sur demande) quelques portions de poisson et des légumes vapeurs. Pour les régimes, il peut être étudié des solutions. Le président conclue en expliquant que certaines demandes très particulières de rationnaires peuvent donc être entendues par le personnel de cuisine, sous réserve qu'elles soient raisonnables, y compris financièrement.

Demande concernant l'installation d'un défibrillateur ?

Le président répond que cela est envisageable, sous réserve de l'étude financière.

Demande s'il existe un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) ?

Le président répond que celui existant (mis en place au RIE La Poste) doit être actualisé.

Pour conclure, le président pointe les prochaines actions qui seront menées par le bureau :

- renégocier la convention collective avec les salariés (celle du RIE ne peut plus être en vigueur à compter des prochains mois) ;
- renégocier l'accord sur le temps de travail avec les salariés (celui du RIE ne peut plus être en vigueur) ;
- terminer les levées de réserves sur le bâtiment ;
- mettre en place un plan de gestion des déchets (emballage et déchets de repas, à noter que ceux-ci sont faibles) ;
- mettre en place l'affichage relative aux produits allergènes.

L'ordre du jour étant épuisé, M.LICHET remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale à 14h15.

Le président



Thierry LICHET

Le Secrétaire adjoint



Jérôme FRIAUD

